

2. La Commission recommande que le Centre des Petites Planètes à Cincinnati continue de publier les circulaires consacrées aux Petites Planètes et qu'une somme de 750 dollars par an lui soit attribuée pour les dépenses nécessaires.

3. La Commission 20 approuve la proposition de la *British Astronomical Association* de publier un catalogue général des orbites de comètes, remplaçant le Galle's Kometenbahnen, avec des données modernes complètes. La commission recommande qu'un crédit de 1400 dollars soit attribué à la British Astronomical Association, pour rembourser partiellement le prix de la publication de ce catalogue.

Commission 22

1. La Commission 22 recommande à l'Assemblée générale de disjoindre la sous-commission 22a (sous-commission du ciel nocturne et de la lumière zodiacale) de la Commission 22. La sous-commission 22a formerait une commission indépendante, dite 'de la lumière du ciel nocturne'. Le nom de la Commission 22 serait 'Commission des météores et des météorites'.

2. La Commission 22 recommande à l'Assemblée générale d'établir une nouvelle sous-commission des météorites.

3. La Commission propose à l'Assemblée générale d'organiser à l'occasion de l'Année Géophysique Internationale une 'Année Météorique Internationale' afin d'étudier à la fois les problèmes astronomiques et géophysiques des météores. L'Année Météorique Internationale serait organisée par les astronomes Tchécoslovaques.

4. La Commission recommande qu'une circulaire internationale des météores soit publiée par les astronomes Tchécoslovaques.

5. La Commission recommande qu'une bibliographie relative aux courants météoriques soit publiée par l'Institut astronomique de l'Académie des Sciences de Tchécoslovaquie.

Commission 22a

1. La Commission recommande que des mesures d'intensité des radiations du ciel nocturne pouvant servir à déterminer les altitudes des émissions soient effectuées au moyen de ballons de fusées et de satellites artificiels particulièrement à l'occasion de l'Année Géophysique Internationale.

2. La sous-commission 22a recommande aux observateurs des aurores et du ciel nocturne d'exprimer les résultats des mesures faites en lumière monochromatique au moyen de la quantité $4\pi B$, où B est la brillance exprimée en nombre de photons par seconde, par centimètre carré et par stéradian.

3. Il est recommandé en outre de prendre comme unité le rayleigh (symbole R) défini par:

un Rayleigh = 10^6 photons dans une colonne de 1 cm.^2 de section et de longueur c . Quand le rayonnement est émis d'une manière isotrope et qu'il n'y a pas d'auto-absorptions, $4\pi B$ est le nombre de photons émis par seconde dans une colonne de 1 cm.^2 de section le long de la ligne de visée.

Commission 23

1. La Commission demande à l'Union de considérer comme l'une de ses tâches essentielles de favoriser, dans un avenir aussi proche que possible, l'extension au ciel austral entier des 'sky-surveys' de l'Observatoire Lick et du Mont-Palomar.

2. La Commission demande de nouveau aux observatoires possédant d'importantes séries de clichés, couvrant des régions étendues du ciel, d'en faire connaître l'existence et les caractères au Secrétaire général de l'Union, même d'une façon très brève.

La publication d'une liste de ces archives par les *Trans. de l'U.A.I.* pourrait rendre de grands services.

3. La Commission demande à l'Union de mettre à sa disposition les fonds nécessaires à la publication de trois nouveaux volumes du *Catalogue Photographique*.